

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Duo Clean

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

<i>Marque commerciale:</i>	Duo Clean
<i>Autres noms / Synonymes:</i>	PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM
▼ <i>N° de produit:</i>	25281; 25282; 25283; 25284; 25286; 25287; 25284-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	VEIDEC AB Videvägen 9 SE-247 64 Veberöd Suède +46 46238900 www.veidec.com
<i>Distributeur:</i>	CIBTECH 445Bd Gambetta 59200 Tourcoing France +33 (0)6 64 77 73 91 www.veidec.fr
<i>Personne à contacter:</i>	Nina Mandahl
<i>Courriel:</i>	nina.mandahl@veidec.se
<i>révision:</i>	13/11/2023
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	15.0
<i>Date de la précédente édition:</i>	12/10/2023 (14.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

<i>Pictogramme(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Mention d'avertissement:</i>	Sans objet.
<i>Mention(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	-
<i>Précautions:</i>	-
<i>Intervention:</i>	-
<i>Stockage:</i>	-
<i>Élimination:</i>	-
<i>Contient:</i>	Aucune connue.
<i>Autre étiquetage:</i>	EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

<i>Autre:</i>	<p>Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.</p> <p>Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.</p>
---------------	---

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
1-Décanol, éthoxylé	N° CAS: 26183-52-8 N° CE: REACH: N° index:	1-3%	Eye Irrit. 2, H319	
Alcools, C9-C11, éthoxylé	N° CAS: 68439-46-3 N° CE: 614-482-0 REACH: 01-2119980051-45-XXXX N° index:	1-3%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	[19]
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 REACH: 01-2119475104-44 N° index: 603-096-00-8	< 2 %	Eye Irrit. 2, H319	[1]
Hydroxyde de potassium	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 REACH: 01-2120767289-38	<0.25%	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314	

	N° index: 019-002-00-8			
--	------------------------	--	--	--

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse.

Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise: contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pas d'exigences particulières.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
CO/CO₂

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage: > 0°C

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 67.5

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 101.2

Hydroxyde de potassium

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

1-Décanol, éthoxylé

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	294 mg/m ³

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	101.2 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	67.5 mg/m ³

Alcools, C9-C11, éthoxylé

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	1250 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	294 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	294 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	25 mg/kg/jour

Hydroxyde de potassium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m ³

PNEC

1-Décanol, éthoxylé

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		29.2 µg/L
Eau douce		292 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		3.9 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.4 mg/L
Sédiment en eau de marines		3.19 mg/kg
Sédiments en eau douce		31.92 mg/kg
Terre		1 mg/kg

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		110 µg/L
Eau douce		1.1 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		11 mg/L
Terre		320 µg/kg

Alcools, C9-C11, éthoxylé

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		103.79 µg/L

Eau douce		103.79 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		14 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.4 mg/L
Terre		1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

Pas d'exigences particulières.

Scénarios d'exposition:

Non pertinent.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

Pas d'exigences particulières.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.


Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	

Protection des mains:

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Gants de protection	0,4	> 480		

Protection des yeux:

Type	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Clair
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Caractéristique
<i>pH:</i>	-
<i>pH en solution:</i>	10,7 (%)
<i>Densité (g/cm³):</i>	1,03
<i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Sans objet

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	100 °C
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Sans objet

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Sans objet
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Sans objet
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Sans objet
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Sans objet

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Complètement soluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Aucune information disponible
<i>COV (g/L):</i>	0
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Sans objet

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Produit/composant	Alcools, C9-C11, éthoxylé
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1378 mg/kg

Produit/composant	Alcools, C9-C11, éthoxylé
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Espèce :	Poisson, <i>Lepomis macrochirus</i>
Milieu environnemental :	Eau douce
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	1300 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.

Produit/composant	1-Décanol, éthoxylé
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 B
Valeur :	83%

Produit/composant	Alcools, C9-C11, éthoxylé
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 C
Valeur :	90 %

Produit/composant	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 C
Valeur :	>80%

Produit/composant	Hydroxyde de potassium
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Valeur :	DID Inorganic nutrient DF: 0,05

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

1-Décanol, éthoxylé
LogKoc = 3,1, potentiel de mobilité modéré

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED: 20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

▼ Emballages pollués

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Sans objet.

Substances dangereuses désignées:

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

< 5%

· Agents de surface non ioniques

Autre:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités

Sources:

compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CE/UE = Communauté européenne

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CED = Catalogue européen des déchets

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MSDS = Fiche de données de sécurité

NU = Nations Unies

PBT = Persistentes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS)
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
UFI = Identifiant unique de formulation

Autre

Sans objet.

▼ Homologué par

Nina Mandahl

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr